
Présidence : Italie

1182e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 19 avril 2018

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 40

2. Président : Ambassadeur A. Azzoni
Ambassadeur L. Fratini

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/9/18/Corr.1 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/464/18), Fédération de Russie (PC.DEL/445/18), Suisse (PC.DEL/485/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/454/18/Rev.1 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/446/18), Norvège (PC.DEL/450/18), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/486/18 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/452/18/Corr.1), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de

Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/465/18), Suisse (PC.DEL/457/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/471/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/448/18), Canada (PC.DEL/487/18 OSCE+), Hongrie (PC.DEL/449/18 OSCE+)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/472/18), Ukraine
- c) *Discrimination dans le domaine du sport* : Fédération de Russie (PC.DEL/455/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/451/18), Ukraine
- d) *Méthode d'observation des élections utilisée par le BIDDH* : Fédération de Russie (PC.DEL/473/18) (PC.DEL/474/18), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, le Canada, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/467/18/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/453/18), Canada, Suède (annexe 1), Norvège (PC.DEL/477/18), Président
- e) *Liberté d'expression en Fédération de Russie* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/466/18), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/460/18), Canada (PC.DEL/488/18 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/476/18), Fédération de Russie (PC.DEL/458/18 OSCE+)
- f) *Élection présidentielle anticipée tenue en Azerbaïdjan le 11 avril 2018* : Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/468/18), Turkménistan, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/456/18), Géorgie (PC.DEL/475/18 OSCE+), Kazakhstan, Tadjikistan (PC.DEL/483/18 OSCE+), Ouzbékistan, Fédération de Russie (PC.DEL/461/18), Kirghizistan, Biélorussie (PC.DEL/484/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/481/18 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/470/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne, Assemblée parlementaire de l'OSCE
- g) *Réponse du Tadjikistan aux déclarations faites à la 1181^e séance du Conseil permanent tenue le 12 avril 2018 et dans lesquelles des préoccupations ont été*

exprimées à propos de la liberté d'expression et de la détention de M. K. Mirsaidov dans le pays : Tadjikistan (PC.DEL/490/18 OSCE+)

- h) *Activités de police respectueuses de la Constitution aux États-Unis d'Amérique : (PC.DEL/463/18), Fédération de Russie*

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Réunion du Comité préparatoire pour un débat ciblé sur le rapport et les recommandations adressés par le Président du processus, l'Ambassadeur C. Wild (Suisse), au Président du Conseil permanent, l'Ambassadeur A. Azzoni (Italie), concernant les moyens d'appliquer le paragraphe 16 du chapitre IV du Document de Helsinki 1992 lorsqu'un cas spécifique est soulevé par un État participant, prévue le 20 avril 2018 : Président*
- b) *Exposé sur le processus de règlement de la question des barèmes des contributions pour 2018 et 2019 : Président, France (annexe 2)*
- c) *Douzième réunion annuelle du réseau des points de contact nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières sur des approches modernes en la matière face aux menaces et aux défis transnationaux émergents dans l'espace de l'OSCE, tenue les 12 et 13 avril 2018 : Président*
- d) *Lauréat du Prix GEMS de l'OSCE (décerné à de jeunes entrepreneurs écologiques de la région méditerranéenne ayant un impact social), devant être annoncé le 26 avril 2018 : Président*
- e) *Contribution financière de l'Italie aux projets de l'OSCE dans les Balkans occidentaux : Président*

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Relance du Groupe de travail informel sur les barèmes des contributions : Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+)*
- b) *Entretien que le Secrétaire général a eu avec le Secrétaire d'État au Ministère slovène des affaires étrangères le 18 avril 2018 : Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+)*
- c) *Entretien que le Secrétaire général a eu avec la fondatrice et présidente de l'ONG « Inclusive Security » le 18 avril 2018 : Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+)*
- d) *Entretien que le Secrétaire général a eu avec le Commissaire du Gouvernement fédéral allemand pour le désarmement et la maîtrise des armements le 17 avril 2018 : Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+)*

- e) *Visite effectuée par le Secrétaire général en Suisse les 12 et 13 avril 2018 : Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+)*
- f) *Entretien que le Secrétaire général a eu avec le nouveau Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur M. Mezghani, le 10 avril 2018 : Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+)*
- g) *Annonce de la distribution d'un rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/70/18 OSCE+) (SEC.GAL/70/18/Add.1 OSCE+) : Secrétaire général*
- h) *Demande d'éclaircissement concernant les dates et les lieux des prochaines Journées de la sécurité de l'OSCE : Canada, Secrétaire général :*

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Élection présidentielle tenue au Monténégro le 15 avril 2018 : Monténégro (PC.DEL/478/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/469/18)*
- b) *Élections législatives anticipées prévues en Slovénie le 3 juin 2018 : Slovénie (PC.DEL/480/18)*

4. 4. Prochaine séance :

Jeudi 26 avril 2018 à 10 heures, Neuer Saal

1182^e séance plénière

Journal n° 1182 du CP, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE

La Suède s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais en outre formuler quelques observations au nom de mon pays, ce dernier ayant été mentionné par la délégation russe.

En réponse à la déclaration de la délégation russe, je tiens tout d'abord à insister sur l'importance que la Suède accorde à la pratique consistant à échanger des informations sur les préoccupations concernant les engagements auxquels nous avons souscrit dans le cadre de l'OSCE en matière d'élections. La Suède est un ferme partisan de ces engagements et nous faisons tout notre possible pour veiller à ce que l'ensemble des États participants de l'OSCE, nous y compris, respectent l'acquis de l'Organisation.

La Suède a pleine confiance dans le BIDDH et dans sa méthode d'observation des élections appliquée depuis longtemps et bien établie, qui est mondialement reconnue. Elle est appliquée de la même manière impartiale dans tous les États participants, toujours sur la base d'évaluations approfondies des besoins. Il ne s'agit pas de trouver un équilibre artificiel entre ce qu'il est convenu d'appeler l'est de Vienne et l'ouest de Vienne, mais d'appliquer la méthode d'observation des élections, fondée sur les principes de l'indépendance, de l'impartialité et du professionnalisme, de façon objective. Ici encore, nous avons pleine confiance dans le BIDDH à cet égard. Comme je l'ai déclaré devant ce Conseil la semaine dernière et conformément à la note verbale qui a été distribuée, la Suède invite le BIDDH, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et tous les États participants à observer les élections générales en Suède. Nous accueillons avec satisfaction et apprécions les conseils et le soutien que le BIDDH fournit à tous les États participants.

Pour la Suède, le fonctionnement du système électoral est de la plus grande importance. La confiance des électeurs dans le système, la possibilité pour les électeurs de faire des choix informés et un taux de participation élevé des électeurs sur un pied d'égalité sont tous indispensables pour la légitimité de notre système démocratique. Nous sommes donc heureux de constater que les citoyens suédois accordent une grande confiance au système électoral de leur pays.

La délégation russe a remis en question l'invitation d'observateurs internationaux lors des précédentes élections suédoises. Dans le système suédois, des visiteurs internationaux, des organisations, des personnes privées ou des pays peuvent observer sans restriction le

processus électoral. Les processus de vote et de décompte des voix étant publics, aucune autorisation spéciale ou accréditation n'est nécessaire. N'importe qui peut donc observer le scrutin et le décompte, à condition que l'observation n'interfère pas avec le processus.

De plus, conformément aux engagements auxquels nous avons souscrit dans le cadre de l'OSCE, nous invitons aussi des observateurs internationaux. En préalable aux élections de 2010, conformément à ses engagements, la Suède avait invité le BIDDH, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et tous ses États participants.

Dans son rapport sur la Mission d'évaluation des besoins effectuée préalablement aux élections de 2010, le BIDDH de l'OSCE a noté qu'il existait une profonde confiance des partis politiques dans l'intégrité du processus électoral et le professionnalisme et l'impartialité de l'administration des élections. Aucune préoccupation majeure n'a été exprimée à propos du fonctionnement des institutions démocratiques, du respect des libertés fondamentales, de la transparence du processus électoral, de l'inscription des candidats, de la campagne, de l'accès des médias et du déroulement du jour du scrutin. Par conséquent, et en dépit du fait que la Suède n'avait pas adopté à l'époque de règles contraignantes en matière de transparence des partis politiques, la Mission n'a pas recommandé d'activités en rapport avec les élections.

Pour les élections de 2014, la Suède avait invité les États participants, le BIDDH, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres institutions et organisations appropriées par écrit et, ici-même, oralement, à la séance du Conseil permanent du 10 avril 2014. S'il est vrai qu'un groupe d'observateurs internationaux avaient relevé la question de la façon dont les bulletins de vote étaient distribués dans les bureaux de vote et autres lieux publics, les observateurs ont indiqué que cela ne constituait pas une critique grave quant à la légitimité de l'élection proprement dite.

Comme noté précédemment, la Suède prend au sérieux les critiques légitimes de son système électoral et s'efforce d'améliorer ses méthodes. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de réformes ont été opérées en 2015. La Suède a, par exemple, amélioré des aspects liés à la sécurité du traitement des bulletins dans les bureaux de vote et une nouvelle formation à l'intention des responsables électoraux a été introduite. Cela devrait renforcer la résilience de notre système.

Soucieuse d'accroître l'ouverture de son système démocratique, la Suède a aussi adopté en 2014 une nouvelle loi relative au financement des partis. Cette nouvelle législation a été prorogée le 1^{er} avril 2018 de sorte que les partis politiques et les responsables politiques sont, à tous les niveaux politiques, tenus de déclarer leurs sources de revenus. Les contributions financières anonymes sont également interdites.

Comme je l'ai déjà mentionné, la confiance des électeurs dans le système, la possibilité pour les électeurs de faire des choix informés et un taux de participation élevé des électeurs sur un pied d'égalité sont tous essentiels pour la légitimité de notre système démocratique. Le système électoral suédois jouit depuis de nombreuses années de cette confiance des citoyens suédois. Il s'est avéré résilient contre les différentes tentatives inappropriées d'influence.

Dernièrement, toutefois, le système et le droit de nos électeurs d'opérer leurs propres choix bien informés ont été la cible de nouvelles menaces. Les autorités suédoises ont constaté une augmentation du nombre des tentatives de désinformation, entre autres, à propos de notre système électoral et de nos procédures de décompte des votes. Nous l'avons aussi constaté lors d'élections dans d'autres pays ces dernières années. Nous prenons au sérieux cette menace d'influence de notre système démocratique.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

1182^e séance plénière

Journal n° 1182 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE

Monsieur le Président,

La délégation française souhaite vous remercier pour cette présentation. La révision des barèmes de contribution est une question importante pour notre organisation, pour son fonctionnement et pour sa crédibilité. Elle est aussi devenue une question d'urgence immédiate : depuis le 31 décembre 2017 et l'expiration des anciens barèmes, renouvelés à l'identique au cours des douze dernières années, il n'existe plus de base agréée pour le règlement des contributions obligatoires des États participants. A ce double titre, la révision des barèmes fait à notre sens partie de la réforme que l'OSCE doit connaître.

La révision des barèmes de contribution n'est pas une question intéressant seulement la France, même si nous faisons partie des quelques délégations, parmi les principaux contributeurs, qui y attachons une grande importance et qui promeuvent sans relâche la tenue et l'aboutissement de discussions qui n'ont que trop duré.

C'est dans cet esprit que je voudrais présenter les observations suivantes.

1. Nous remercions et félicitons la présidence italienne en exercice pour sa décision de demander au Secrétariat de retarder de quelques semaines l'émission des appels à contribution pour la deuxième tranche du budget unifié 2018 et de la première tranche du budget 2018–2019 de la SMM, afin d'identifier une solution provisoire sur les barèmes de contribution pour l'année 2018 et de construire le consensus autour d'une telle proposition. Cette décision est à nos yeux la seule juridiquement valide et politiquement acceptable dans le contexte actuel.
2. Il est maintenant temps, comme vient de l'indiquer la présidence italienne, d'organiser sans plus tarder une reprise des travaux sur la réforme qui pourra se faire dans le cadre d'un groupe de travail informel « renforcé » au niveau des capitales et plus seulement à Vienne. Dans cet esprit, nous ne pouvons que nous féliciter de l'intention d'organiser une première réunion à Rome.
3. En parallèle de cette relance de la négociation, nous nous tenons prêts à donner notre accord sur la formule d'une décision de revalidation provisoire des barèmes précédemment en vigueur pour l'année en cours, jusqu'au 31 décembre 2018, sur le modèle de la décision 671 du Conseil permanent de 2005, et qui devra faire la mention d'un réajustement rétroactif

des contributions de chaque État participant au 1^{er} janvier 2018 une fois la réforme des barèmes adoptée.

4. Sur les conditions de notre accord à une telle revalidation des barèmes précédents pour la seule année 2018, nous souhaitons faire valoir auprès de la présidence en exercice les positions suivantes :

- la décision de réintroduction provisoire et conditionnée à réajustement des précédents barèmes ne pourra dépasser la durée maximale d'un an avec rétroactivité, pour la période 1^{er} janvier 2018 – 31 décembre 2018 ;
- après dix ans de discussions infructueuses, une simple reprise des travaux du groupe informel de travail à Vienne n'est plus suffisante. Elle devrait au minimum s'accompagner d'un processus parallèle de plus haut niveau, impliquant les capitales, du type de celui que vient de présenter la présidence, afin d'aboutir à des résultats d'ici à la fin de l'année. Nous souhaitons insister à nouveau sur l'option de réunions d'experts des capitales dépayées en dehors de Vienne et l'urgence de relancer le processus pour obtenir des résultats avant la fin de l'année.

5. S'agissant des critères de révision des barèmes :

- nous insistons sur le fait que la réforme doit être générale et fondée sur une méthodologie systémique et régulièrement révisable, ce qui exclut la dernière proposition, très contextuelle, de M^{me} Stefan-Bastl en 2017 ;
- la capacité de payer des États devrait être également être mise en avant comme critère agréé par tous dans les décisions successives du Conseil permanent par le passé (notamment 1027 en 2011 ; 1072 en 2013 ; référence aux critères de la 1072 dans la Décision 1196 en 2015).

6. Enfin, il est dans l'intérêt de notre organisation de procéder sans tarder à l'identification d'une personnalité qualifiée et de niveau suffisant pour refléter l'importance politique de cette question et porter enfin, dans le temps limité qui demeure, une négociation à même de produire des résultats d'ici la fin de l'année.

Nous remercions la présidence italienne de bien vouloir nous tenir informés de ses intentions et lui serions reconnaissants de faire inscrire cette intervention au journal du jour.